

Fonds national viticole de FranceAgriMer

Une action unique et essentielle pour la R&D dans la filière viticole française



FranceAgriMer

Quelle est l'origine du fonds national viticole de FranceAgriMer ?

Dans son rapport remis au ministre, en avril 2010, Jérôme Despey, président du Conseil spécialisé de la filière viticole de FranceAgriMer, a mis en avant les conditions nécessaires à la création et à la réussite d'un fonds professionnel viticole pour faire émerger une capacité d'actions concertées au niveau national. Ce fonds a été doté depuis 2011 d'un montant annuel de 20 millions d'euros, co-financé à parts égales par FranceAgriMer et les Interprofessions vitivinicoles, destinés aux actions de Promotion et de Recherche et Développement. Ce fonds va permettre ainsi de rationaliser et améliorer l'efficacité du financement alloué à la R&D au plan national, objectif constant et prioritaire des pouvoirs publics.

Pourquoi un effort particulier de recherche est absolument nécessaire ?

Le secteur vitivinicole français est stratégique à la fois en terme de création de richesse et de contribution à la balance commerciale du pays, mais aussi en terme d'emplois, de dynamisme et d'animation du tissu économique des territoires.

Pour s'adapter à un monde en perpétuel changement, le secteur vitivinicole doit se doter d'une R&D à la hauteur de son poids économique et social.

Les chiffres clés de la filière vitivinicole française

Vignoble : 774 000 ha

Production : 50,2 millions hl en 2011

Chiffre d'affaires de la filière : 11 milliards d'euros. (15,4% en valeur de la production agricole).

Emploi : 250 000 emplois directs.

Nombre d'exploitations : 80 000

Exportation : 14,2 millions d'hl pour 7,2 milliards d'euros en 2011.

Le vin est le 3^e secteur économique exportateur national derrière l'aéronautique et la parfumerie et le 1^{er} exportateur agro-alimentaire.

Pourquoi un fonds national pour la Recherche et Développement de la filière viticole ?

Un plan stratégique 2011 - 2013 a été adopté par le Conseil Spécialisé Vin de FranceAgriMer. Il vise à renforcer la dynamique de Recherche et de Développement construite au plan national pour l'ensemble de la filière viticole française, y compris de la pépinière aux distilleries, afin de mobiliser des ressources financières publiques et professionnelles sur du long terme.

Ce plan stratégique national de R&D porte sur cinq axes principaux :

- la pérennité des exploitations et la compétitivité des entreprises de la filière,
- l'adaptation des vins à une demande évolutive du marché,
- les réponses aux attentes de la société,
- la prise en compte du changement climatique,
- l'anticipation des évolutions réglementaires (OCM).

En quoi ce fonds pour la R&D est-il original ?

Ce dispositif est original dans son mode de financement associant public et profession et dans son organisation basée sur des groupes de travail nationaux. Ces groupes s'appuient sur une coordination autour de l'IFV et des interprofessions et associent les partenaires de la recherche et les représentants de la filière. La cohérence scientifique des actions de R&D est évaluée par les experts du Conseil Scientifique et Technique de la filière. Le programme d'actions sur « la valorisation des sous produits vinicoles » est, à ce titre, un exemple de dynamique de R&D en réponse à un questionnement professionnel émergent.

Pourquoi une démarche nationale est-elle indispensable ?

La dynamique de ce fonds a permis de fédérer les interprofessions autour de la R&D et de structurer une véritable démarche concertée autour de programmes d'envergure et d'intérêt national. L'ensemble de la profession, sous l'égide du CNIV, de l'Anivin et de l'IFV, s'est ainsi engagée sur des programmes nationaux pour apporter des solutions concrètes aux entreprises de la filière vitivinicole, en intégrant les priorités communes des différents bassins de production.

Quelles sont les recherches qui dépendent de la pérennité de ce fonds ?

Les priorités d'actions nationales en matière de Recherche et de Développement du plan stratégique 2011 – 2013 répondent à des thématiques jugées prioritaires par la profession et portant sur :

L'adaptation au changement climatique et au dépérissement du vignoble :

- Sélection, diffusion et la conservation du matériel végétal adapté aux nouvelles contraintes d'environnement et de marchés,
- Maladies du bois,
- Recherche des meilleures conditions de pérennisation du vignoble et des vins qui en sont issus,
- Evaluation et la gestion des impacts environnementaux.

La Compétitivité de la filière dans un contexte de mondialisation des marchés :

- Maîtrise de la qualité et de la conservation des vins en lien avec le développement de nouveaux produits et des marchés exports,
- Contrôle et la traçabilité des vins,
- Réduction des coûts de production.

Santé, sécurité alimentaire et protection de l'environnement :

- Réduction des intrants phytosanitaires,
- Maîtrise de l'hygiène et de la qualité sanitaire des produits,
- Valorisation des paysages viticoles et de la biodiversité associée,
- Accompagnement du développement de la viticulture Bio,
- Evaluation des voies de valorisation des sous-produits vinicoles en terme technique, réglementaire, économique et environnemental.